



SOMMAIRE :

Ouverture d'un LAEP à
Draguignan

Schémas
Départementaux

La gratification

Entretien Professionnel

Les financements
exceptionnels du CPNEF
pour 2016

EN VRAC



Ateliers musical
parents/enfants

Les formations Acepp83
du 1^{er} trimestre 2016

FAITES CIRCULER!!!
Vous pouvez la photocopier ou l'afficher

EDITO

Pourquoi le réseau ?

Chers lecteurs, bienvenue dans cette nouvelle gazette, vous qui êtes en lien avec une crèche parentale ou associative, que vous soyez parents ou professionnels de la petite enfance.

Etant nouvellement vice-présidente de l'acepp83, je me présente à vous.

Responsable technique d'une crèche parentale depuis 15 années maintenant, j'ai eu l'occasion de passer certains « caps » avec l'association pour laquelle je travaille, avec plus ou moins de facilités. Je me souviens par exemple du passage à la PSU, de l'application de la convention collective ou de l'actualisation du projet d'établissement.... C'est auprès de l'Acepp83 étant un réseau actif et très coopérant, que j'ai trouvé les informations nécessaires pour mener à bien ces projets-là. Que ce soit pour une nouvelle donnée à connaître, une formation à effectuer ou un questionnement à poursuivre, j'ai trouvé dans ce réseau un lieu-ressource.

Les crèches parentales/associatives sont amenées perpétuellement à faire évoluer leur fonctionnement, avec des charges financières plus importantes mais aussi avec des changements en profondeur sur leurs modalités même d'existence. Il y a une nécessité grandissante de professionnalisation de nos métiers et c'est tant mieux pour le bien-être de tous, pour les enfants que nous accueillons dans un premier temps, mais aussi pour les parents et les professionnels avec une meilleure reconnaissance des compétences respectives. Il n'en reste pas moins que la plus-value des crèches parentales/associatives reste ces valeurs de partage et de collaboration parents-professionnels, la souplesse d'un cadre adapté, personnalisé et personnalisable à souhait.

L'Acepp83, grâce à sa proximité et sa technicité peut nous apporter les outils nécessaires pour faire face aux nouvelles contraintes mais aussi pour nous fédérer. C'est en unissant nos efforts que nous pouvons être plus fort et faire valoir nos spécificités.

Le travail en réseau offre également une richesse dans le partage des expériences et dans la mutualisation des réflexions. C'est pourquoi, je vous invite à y participer activement, chacun à sa mesure.

Vous trouverez dans cette gazette entre autres, des informations concernant les nouveaux schémas départementaux sur la parentalité, des témoignages d'ateliers parents-enfants réalisés dans les crèches du réseau, ainsi des nouvelles du nouveau lieu d'accueil enfants-parents sur Draguignan.

Bonne lecture et à bientôt

Armelle RAULT,
Vice-présidente de l'ACEPP83



*Le bureau, le Conseil d'administration et les salariées de
l'Acepp83 vous adressent leur meilleurs vœux et cordiales
pensées pour cette fin d'année.*

Ouverture d'un Lieu Accueil Enfant Parent Municipal



Dernièrement un Lieu d'Accueil Enfant Parent Municipal a ouvert ses portes au 5 rue de Trans à Draguignan.

Vous serez accueillis par Maryse Ménard, si vous souhaitez préparer l'entrée en crèche ou à l'école de votre enfant, si vous recherchez une écoute bienveillante et un accompagnement à vos interrogations ou, plus simplement, si vous voulez rencontrer ou partager un moment de convivialité avec d'autres parents.

2 à 3 accueillantes sont présentes pour les enfants de moins de 6 ans accompagnés, les futurs parents, les enfants en situation de handicap, les parents et grands-parents ou tout adulte.

Ces accueillantes formées à l'écoute et à l'observation sont là pour vous et vos enfants.

Elles permettent aux parents de se poser, s'informer et se rencontrer. Les enfants viennent apprendre à découvrir, grandir, devenir autonome ou encore tout simplement jouer avec d'autres enfants dans un lieu adapté.

Avec Minute Papillon, vous arrivez et vous repartez ensemble quand vous voulez ! Sans inscription, le service est gratuit et anonyme.

Horaires d'ouverture lundi 14h 17h, mardi 14h 17h, mercredi journée et jeudi 14h 17h

Tél. : 06 03 63 36 91 Courriel : minute.papillon@ville-draguignan.fr

Schémas départementaux

La circulaire DGCS/SD2C n°2015-8 du 22 janvier 2015 relative à la mise en œuvre de schémas départementaux des services aux familles incite l'élaboration de ces schémas sous l'autorité des préfets des départements réunissant l'ensemble des acteurs de la politique familiale de réaliser un diagnostic partagé et un plan d'actions concertées pour développer les solutions d'accueil du jeune enfant et les services de soutien à la parentalité sur leur territoire.

Le préfet du Département coordonne les interventions des différents acteurs intervenant dans les politiques de services aux familles : Caf, Msa, Collectivités Territoriales (Communes, Intercommunalités et Conseil Départemental), Rectorat. Les associations et les fédérations investies dans le domaine de l'enfance et de la famille sont aussi considérées comme des acteurs majeurs.

Les schémas doivent permettre d'aboutir à un diagnostic et à un plan d'actions partagé sur l'ensemble des problématiques de l'accueil du jeune enfant et du soutien à la parentalité. Pour cela, certaines communes en partenariats avec la Caf, la Msa, l'Udaf etc... ont déjà organisé des réunions pour faire un bilan des actions menées par les associations et les fédérations sur leur territoire.

En tant qu'acteur associatif de l'accueil de la petite enfance ou d'accompagnement à la parentalité, n'hésitez pas à vous rapprocher de vos élus locaux pour faire connaître vos actions si vous n'avez pas encore été sollicités.



La petite gazette du Var

La Gratification

Dans le cadre réglementaire de mise en œuvre de l'alternance intégrative pour les formations diplômantes du travail social, l'instruction **DGCS/SD4A n°2015-102 du 31 mars 2015** précise les nouvelles règles de gratification pour les stages effectués par les étudiants en travail social (faisant suite au décret d'application n°2014-1420 du 27/11/2014 de loi du 10/07/2014 concernant le développement, l'encadrement des stages et l'amélioration du statut des stagiaires)

TOUS les étudiants en formation initiale, quel que soit leur niveau d'études (donc dès le niveau 5) doivent être gratifiés lorsqu'ils effectuent un stage au sein d'un même organisme d'accueil, d'une durée supérieure à deux mois consécutifs ou non (soit l'équivalent de 44 jours sur la base de 7 heures par jour) au cours d'une même année scolaire ou universitaire.

La gratification est versée mensuellement, elle est due à compter du premier jour de stage. Le montant de la gratification de stage s'élève à 3,60€/heure minimum pour l'année 2016. Elle est exonérée de cotisations sociales si elle ne dépasse le montant horaire minimal, ce qui ne fait pas de cette dernière une rémunération. (cf www.service-public.fr)

Cette réglementation s'applique à l'ensemble des organismes d'accueil qu'il soit de droit privé ou public. Les étudiants et élèves auxiliaires médicaux, demandeurs d'emploi, les apprentis, les salariés en contrat de professionnalisation sont exclus de la gratification.

Entretien Professionnel

Petit Rappel : Dans le cadre de la réforme de la formation professionnelle (loi 2014-288) l'entretien professionnel est devenu obligatoire pour les employeurs. Il doit être réalisé tous les deux ans afin d'identifier avec le salarié son projet professionnel (c'est à dire les axes de développements possibles en matière de compétences et de formations) en cohérence avec les besoins de l'entreprise et les évolutions du secteur d'activités. Il doit être formalisé sur un document différent de celui de l'entretien annuel d'évaluation.

Un entretien plus complet doit être fait tous les 6 ans au cours duquel l'employeur s'assure que le salarié a suivi au moins une action de formation, a acquis des éléments de certification par la formation ou par la VAE, a bénéficié d'une progression salariale ou professionnelle.

Attention les premiers entretiens devront être faits au 6 mars 2016 au plus tard !!!!!!!

Les financements exceptionnels du CPNEF pour 2016

Pour cette année 2016, la CPNEF (commission paritaire nationale emplois formations, convention collective Alisfa en partenariat avec Uniformation) reconduit la prise en charge au titre de financements exceptionnels pour :

- L'analyse des pratiques pour les structures n'en n'ayant pas bénéficiées en 2014 et 2015, l'action est prise en charge jusqu'à 1200€/an à condition d'avoir fait une demande préalable 2 mois avant le début de la 1ère séance.
- Les colloques/conférences pour les salariés sur leur temps de travail ou les bénévoles (jusqu'à 3 jours). Les frais pris en charges s'élèvent jusqu'à 200€ par jour, les frais annexes ne sont pas pris en charges.
- Les AICR (actions d'intérêt collectif régional) permettant de réunir plusieurs structures de la branche dans un projet de formation commun.



Atelier Musical Parents/enfants



L'acepp83 a été subventionnée par le REAAP 2015/16 pour mettre en place des ateliers parents/enfants dans les associations adhérentes à l'Acepp83 dont un qui a été réalisé au multi-accueil « LE TEMPS DE VIVRE » à Fréjus. C'est autour de Mr Martin Michel, musicien, que petits et grands ont partagé un moment de chants et de découverte musicale pour le plaisir de tous.

Les formations 1^{er} trimestre 2016 de l'Acepp83

Les stages :

- De la maltraitance à l'information préoccupante : Quel accompagnement des familles ? Les 2 et 23 Février 2016
- Sensibilisation à la Pédagogie Maria Montessori Le 29 février 2016
- L'agressivité et la violence chez l'enfant Le 7 mars 2016
- Accueillir l'enfant en situation de handicap Les 9 et 16 mars 2016

- Réception des plats Le 23 mars

Les formations en intra :

- Lutte incendie
- Le Document Unique de Sécurité
- Quelle ergonomie pour un bien-être au quotidien? Analyse des pratiques
- Les pratiques quotidiennes du professionnel dans ses relations à l'enfant, aux familles et à l'équipe
- Accompagnement à la VAE

Sans oublier les formations pour les bénévoles:

- Etre responsable associatif d'un EAJE
- La réglementation petite enfance
- La gestion prévisionnelle des compétences
- Développer des outils de gestion et d'administration
- Elaborer et mettre en œuvre le projet associatif.